

Comité des relations professionnelles et pédagogiques

1^{re} Rencontre

14 octobre 2025,

Présences : Serge Lacourcière, Maude Carpentier, Stéphanie Piché, Vicky Roy, Stéphane Bouchard, Lyzanne Cuddihy, Marianne Tremblay, Tina Di Stefano, Julie Martin, Daniel Boisjoli, Joëlle Constantineau, Annie Lacharité, Dominique Déry et Stéphanie Piché

Absences :

COMPTE-RENDU

SUJET	NOTES	SUVIS
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Monsieur Boisjoli fait la lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.	
2. Approbation et suivis du compte-rendu du 21 mai 2025	Le compte-rendu est adopté tel quel, les suivis se retrouvent dans le présent ordre du jour.	
3. Calendrier des rencontres et objets priorités	Le calendrier des objets priorités avec les 4 dates de rencontres avec les comités a été déposé avec les documents de la rencontre. Stéphanie présente l'ordre du jour des prochaines rencontres. Le sujet <i>Cadre de référence mesures de contention</i> est retiré pour être traité au comité SST.	

SUJET	NOTES	SUIVIS
<p>4. Normes et modalités (instruction annuelle)</p>	<p>Peu de changements majeurs dans l’instruction annuelle reçue plus tôt cette année.</p> <p>Il est toujours possible de ne pas évaluer certaines matières au primaire ainsi que les matières à 100 heures ou moins en sec 1-2-3.</p> <p>Il sera encore possible cette année d’évaluer une seule compétence transversale à l’étape choisie par l’école.</p> <p>-Nouveaux contenus obligatoires pour le développement des compétences personnelles et sociales. Une formation est prévue pour les directions en décembre.</p> <p>-Programme DÉFIS : remplacé par CAPS-II (16 – 20 ans). Obligatoire à partir de 27-28. -Volet FPT ajustement du nombre d’heures requises.</p> <p>-Instruction annuelle de cette année : les changements sont soulignés.</p>	
<p>5. Règles de passage au primaire</p>	<p>Chaque école a produit un document des règles de passage.</p>	
<p>6. Compensation stagiaire</p>	<p>La lettre a été déposée</p>	
<p>7. Organisation scolaire portrait au 30 septembre</p>	<p>Les moyennes CSS sont toutes respectées</p> <p>Important de préciser le motif du dépassement lorsqu’une classe est en dépassement.</p>	<p>Un document sera produit présentant les classes en dépassement et les élèves codés</p>

SUJET	NOTES	SUIVIS
<p>8. Lettre aux enseignants des GPAÉ</p>	<p>La lettre a été envoyée aux écoles le 30 septembre dernier. Cette année les enseignants titulaires du primaire et du préscolaire recevront la somme de 435\$, car le montant est partagé avec les spécialistes.</p>	
<p>9. Budget de perfectionnement (soldes des écoles et centres)</p>	<p>Les soldes des comités de perfectionnement de chaque milieu sont présentés et analysés. Il y a des montants importants pour certains milieux. Suivi à faire en décembre</p> <p>La politique du CSS pourrait être revue, car elle date de 2003. Il sera important de mieux encadrer les comités afin qu'ils déterminent des critères permettant de dépenser adéquatement les sommes à chaque année.</p>	
<p>10. Ressources additionnelles maternelle 5 ans (Annexe 69)</p>	<p>Obtenu à la dernière négo. Pour les groupes les plus nombreux. Un montant de +-90000\$. Environ 3 classes qui peuvent en bénéficier. Cependant, toutes les classes ont un soutien.</p>	<p>Un tableau avec les ressources 5 ans et les aides à la classe sera produit.</p>
<p>11. Cadre de référence pour les SASAF-CSSHBO (Annexe 26)</p>	<p>Le cadre de référence inclue également un protocole précisant la démarche et qui fait quoi pour ces élèves.</p>	
<p>12. Nouveau programme de français</p>	<p>Assurément une priorité cette année pour que ce nouveau programme soit déployé adéquatement dès l'an prochain. Pas de classe au CSSHBO en expérimentation cette année. La CP de français participe aux formations en lien avec le nouveau programme. Par la suite, les suivis seront faits avec les enseignants.</p>	

SUJET	NOTES	SUIVIS
	<p>Obligatoire dès 2026-2027. Une fois que la CP sera formée, elle formera les enseignants dès que possible</p> <p>Il faudra prévoir une harmonisation entre le secondaire et les adultes.</p>	
<p>13. Échéancier de paiements des dépassements</p>	<p>Le document a été déposé et présenté.</p>	
<p>14. Mesures conventionnées (tableau des annexes 33,42,49,55 et 59) + sommes résiduelles de l'année précédente des annexes 33, 49 section1, 59 et de la lettre d'entente de juin 2011</p>	<p>Daniel explique les différentes mesures et ce que ça touche. En avril, il y aura des recommandations concernant ces mesures.</p> <p>Un tableau a été conçu pour présenter la répartition des annexes.</p> <p>Aucune somme résiduelle cette année, mais si oui, c'est possible de les transférer d'une annexe à l'autre.</p>	
<p>15. Services complémentaires</p>	<p>Aux ressources éducatives en 25-26 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 conseillères pédagogiques : 60% dans une école + 40% dans une spécialité (préscolaire, français, mathématique, adaptation scolaire, RECIT, CCQ-Éducation à la sexualité), • 1 psychoéducatrice pour l'ensemble du CSS, 	

SUJET	NOTES	SUIVIS
	<ul style="list-style-type: none"> • 1 agente de service social, • 2 orthophonistes (en congé de maternité), un retour prévu en janvier • Pas de psychologue mais contrat pour .6 poste, • 1 conseiller en formation scolaire ; travail avec les décrocheurs de plus de 16 ans. 	
16. Modalités de regroupement des classes pour les EHDA	Point remis à la rencontre de décembre	
17. Aide à la classe (annexe 71)		Maude déposera le tableau
18. Journées pédagogiques (dates fixées vs protocole télétravail) (8-1.09)	Une note de service à été envoyée aux enseignants et directions	
19. Projets pour atténuer la rareté des enseignants (suivi des 3 projets)	Pas de nouvelle pour l'instant	
20. Surveillance (annexe 54)	D'ici la fin de la convention, le gouvernement s'engage à octroyer les fonds de surveillance. Montant passé de 119 000\$ à 123 000\$. Normalement les enseignants sont appelés à faire de moins en moins de la surveillance. Variable selon les milieux et les ressources disponibles.	

SUJET	NOTES	SUIVIS
<p>21. Mentorat (annexes 57-58)</p>	<p>Tour de table :</p> <p>ÉPP : l'enseignante 100% libérée pour accompagner les enseignant en insertion, en voie de qualification ou selon le besoin. Une enseignante qui fait le tour du Pontiac sur un cycle de 10 jours.</p> <p>CEHG : Enseignante qui accompagne les nouveaux et enseignante en arts qui accompagne sa nouvelle collègue.</p> <p>Rucher: Jumelage avec les pairs, 1 à 1 dans la même école. Reconnaissance d'une journée pédago.</p> <p>ESSC : Enseignante libérée à temps plein. Système avec les orthopédagogues pour les nouveaux. En construction, mais c'est un système qui fonctionne bien.</p> <p>Cœur : C'est une de ses adjointes qui s'occupe de ça. Fonctionne par jumelage. Enseignants qui ont des congés sur les pédagogiques pour compenser. Comme elle est en appropriation de dossier, elle reviendra.</p>	
<p>22. Tâche enseignante (8-5.01 note1 et 8-6.02 b))</p>	<p>Il y a 4 heures par semaine en 25-26 où l'enseignant peut effectuer son travail où elle veut, quand elle veut.</p> <p><i>Les ATP accrochent avec le formulaire pour les tâches.</i></p>	

SUJET	NOTES	SUIVIS
	<p>Au Rucher il y a une problématique pour les spécialistes qui se déplacent entre les pavillons. Sujet à traiter avec les RH. Le temps de déplacement empiète sur le temps de rencontre.</p> <p>Joëlle : Rappelle qu'on peut appliquer l'Annexe 72.</p> <p>Daniel : précision pour les spécialistes qui doivent se déplacer: les rencontres collectives sont dans le 200 heures d'ATP perso, alors que le surplus le fait dans l'ATP général. Ça justifie encore de le prendre dans l'annexe 72.</p>	
<p>23. Comité SST</p>	<p>Aucune rencontre depuis le début de l'année. Présentement il n'y a pas de RSS.</p> <p><i>***** Daniel explique le protocole pour les mesures de contrôle Le guide est disponible depuis le mois d'août.</i></p> <p><i>Devra être mis en place le plus rapidement possible étant donné les rapports d'accidents reçus. Le tout doit être traité au plus vite au comité SST.</i></p>	
<p>24. Varia :</p>	<p>a) Dépôt du calendrier de documentation Différents documents doivent être transmis par le CSS au Syndicat. À partir de l'entente locale, le syndicat a préparé un tableau avec les dates de ce que le syndicat est sensé recevoir. Les RH l'ont reçu et pourront dorénavant assurer un suivi plus facilement.</p>	

SUJET	NOTES	SUVIS
25. Prochaines rencontres	17 décembre 13h30, 1 ^{er} avril 13h30 et 25 mai 13h30	
26. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 15h32, l'ordre du jour est épuisé.	